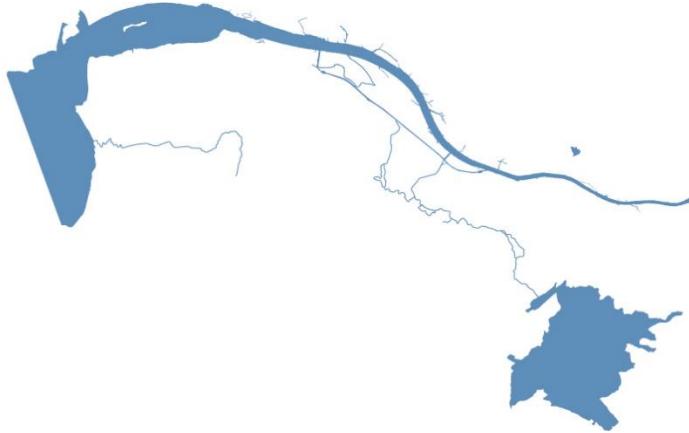


**GROUPE DE REFLEXION  
PARC NATUREL REGIONAL  
LOIRE ESTUAIRE GRAND LIEU**



**SAMEDI 4 OCTOBRE 2025 – CORDEMAIS**

**PARTICIPANTS :** J.C. LEMASSON (Maire St Aignan de Grand Lieu et Pdt Sud Loire Avenir), M. GUILLARD (Maire La Chapelle Launay), P. GROLIER (Maire St Léger les Vignes), M. GANDOLPHE (Adj. St Herblain), A. FONTAINE (CM. Malville), J. RIPOCHE (Maire Rouans), J.N. ARNOUX (CMD Indre), D. DEVAIS (CM Bouaye), M.-P. RATEZ (CM Bouaye), J. HEDIN (CD E&S), Y. DORNER (Adj. Lavau sur Loire), B. BABIN, G. CHOCTEAU et F. CHAUCHET (CM. St Aignan de Grand Lieu), D. RONTE (VP Sud Loire Avenir), C. NICOLAS (Directrice Estuarium).

**PERSONNES EXCUSEES :** A. BERTHELOT (Maire Indre), A. ROUSSEAU (Adj. Cordemais), N. FLAURAUD (Adj. La Chapelle Launay), H. LEBEAU (CMD Couëron), B. BONNET (CD Imagine LA), M. GUICHARD (CMD Brains), M. BIGEARD (Conseil départemental 44), M. JULLIEN (Adj. Paimboeuf), L. NORMAND (Maire Cheix en Retz),

**Ordre du jour :**

1. Restitution de la réunion du 16 septembre à la Région
2. Contribution du Groupe de réflexion au projet
3. Relevé de décisions

**1. Restitution de la réunion du 16 septembre 2025 à la Région**

JC Lemasson et C. Nicolas ont fait défiler le diaporama, réalisé par la Région et présenté lors de la réunion du 16 septembre à l'Hôtel de région, sur la restitution des ateliers de concertation, la méthode et le calendrier relatif à la relance de la réflexion sur le projet de Parc naturel régional.

A. Berthelot, ne pouvant être présent, a transmis un mail avec son retour sur la présentation de la Région à laquelle il a assisté. Pour lui, le projet de la Région revêt une dimension trop économique, à la faveur du Grand Port notamment, et pas suffisamment axé sur les préoccupations environnementales. Il rappelle qu'un PNR est avant tout un outil de valorisation du patrimoine culturel, naturel et paysager qui doit faire une part belle à la préservation de tout un écosystème très singulier qui pourra ensuite être une plus-value économique pour le territoire. Il rappelle l'urgence, exprimée lors de cette réunion, de la mise en place d'une gouvernance à l'échelle de l'estuaire de la Loire, qu'il semble vouloir dissocier de la gouvernance d'un PNR qui relève d'une autre temporalité. JC. Lemasson a appuyé ce constat en précisant que cela a fait partie des points de vigilance soulevés par Nantes métropole.

Devant la carte du périmètre d'étude, M. Guillard a réagi sur le fait qu'il n'a toujours pas eu de retour du parc de Brière à la suite du positionnement de sa commune en faveur du PNR de l'estuaire. Il s'étonne ne pas être plus associé au découpage de sa commune qui pourrait faire partie des deux PNR : Brière et Estuaire. Il découvre ce découpage par ce diaporama. C. Nicolas précise que depuis quelques années les

règles se sont assouplies au sein des Parcs et qu'il est dorénavant possible pour une commune d'être sur deux PNR à la fois, à condition qu'il n'y ait pas de chevauchement.

Concernant l'étude d'opportunité et le souhait de la Région de pouvoir s'appuyer sur des structures volontaires pour les accompagner dans l'état des lieux du territoire, C. Nicolas interroge le Groupe de réflexion sur la manière dont ils veulent poursuivre leur engagement en faveur de ce projet aux côtés de la Région.

## 2. Contribution du Groupe de réflexion au projet

Tous les membres du groupe de réflexion ont exprimé leur satisfaction de voir le sujet à nouveau porté par la Région, qui semble se donner les moyens d'aller au bout de la démarche. Toutefois, ils ont conscience des difficultés encore à surmonter pour arriver à convaincre un maximum d'élus et se disent volontaires pour accompagner la Région dans cette mission. C. Nicolas a expliqué que la Région souhaite demander à nouveau aux communes de délibérer sur leur intérêt à vouloir être associées à ce projet de PNR. Et que les services de la région ont fait le choix de passer par les intercommunalités pensant ainsi aller plus vite. JC. Lemasson alerte sur le fait que toutes les intercommunalités n'ont pas les mêmes compétences et que passer par les com. com. cela ne répondra pas à tous les questionnements. Selon lui, c'est important d'aller chercher l'avis des communes et d'ensuite élargir le spectre. Un Parc, c'est l'opportunité d'avoir des clefs de développement pour nos territoires plus sûrement que par les EPCI. Un Parc offrira une approche plus globale et permettra aux communes d'exister. J. Ripoche exprime également son inquiétude quant au fait que la Région choisisse de passer par les intercommunalités. Il dit être le seul de Pornic agglo Pays de Retz à suivre ce dossier. Il faut selon lui revenir vers les communes avant et après les élections.

La clé de la réussite de ce projet, selon eux, réside dans les actions de communication et de sensibilisation qui seront faites. Le constat est que les élus ne se sont pas appropriés ce projet par manque d'acculturation. Pour M. Guillard, il faut absolument leur retirer de l'esprit toutes les idées fausses qu'ils peuvent avoir sur cette démarche (mille-feuille, coût, contraintes,...). Cela doit passer par de la pédagogie et par un discours qui donne envie. JC. Lemasson espère que la Région se donnera les moyens de faire comprendre aux élus qu'il faut qu'ils rentrent dans la dynamique, car tout se joue maintenant. Il va de son côté relancer les membres de Sud Loire Avenir. J. Hédin rappelle que les Conseils de développement peuvent avoir leur rôle à jouer pour toucher élus et habitants, mais pour cela il faut qu'ils soient saisi de cette mission. B. Babin suggère de s'intéresser à des exemples concrets qui touchent directement les communes et qui peuvent leur donner envie de s'engager. D. Ronté est convaincu que l'argument financier, de ce que peut rapporter un parc à un territoire, peut faire la différence. Il invite tous les membres à se rendre sur les sites internet des Parcs où ils verront en toute transparence les budgets alloués, ainsi que les retours sur investissement (pour 1€ investit c'est en moyenne à 10€ qui reviennent au territoire). Plusieurs se sont exprimés sur l'importance d'associer un maximum d'acteurs, qui ont besoin d'être entendus et rassurés, notamment les syndicats de marais et le secteur économique. JC Lemasson a prévu de répondre à l'invitation de l'association des Sauvaginiers du lac de Grand Lieu pour sonder ce qui se dit du côté des chasseurs, mais également pour saisir une occasion de communiquer sur le projet. C. Nicolas propose de se rapprocher des services de la Région pour voir si un financement est envisageable pour la création de quelques supports de communication. F. Chauchet suggère de solliciter les entreprises du territoire pour des actions de mécénat dans le cadre de leur démarche RSE.

M. Gandolphe a dit s'être retrouvée toute seule à tenter de sensibiliser ses collègues élus. Aujourd'hui, elle a demandé à être accompagnée par un agent de la ville. Elle sent que cela fait toute la différence. JC. Lemasson rappelle que malheureusement les petites communes n'ont pas assez d'agents pour les accompagner et que cela repose uniquement sur l'implication des élus, par ailleurs très sollicités. J. Ripoche acquiesce en disant qu'ils ont besoin d'avoir des partenaires de proximité pour être accompagnés dans cette démarche. MP. Ratez demande si Estuarium a été contactée par la Région pour faire le relai sur le territoire. C. Nicolas a dit être en contact avec B. Coïc, directeur adjoint du service environnement de la Région, en charge de ce dossier. Une rencontre a eu lieu en août à l'initiative de cette personne pour échanger sur les difficultés rencontrées et sur l'organisation de la réunion du 16

septembre. Elle dit voir apprécié ce geste qui montre une certaine reconnaissance du travail qu'elle a pu accomplir, toutes ces dernières années, en faveur de ce dossier. Les membres du Groupe de réflexion à l'unanimité se sont à nouveau prononcé pour que l'association Estuarium continue de les accompagner dans la réflexion sur ce projet de parc. Ils suggère qu'elle fasse acte de candidature pour être la structure référente de ce projet aux côtés de la Région. A l'heure où les financements se font rares, il semble plus approprié de s'appuyer sur des structures existantes plutôt que de se précipiter vers la création d'un Syndicat mixte. Bruno Babin renchérit en disant que le travail patient mené depuis des années par Estuarium et notre groupe d'élus autour du projet de Parc naturel régional représente une richesse collective et une véritable légitimité territoriale. Ignorer cette dynamique au profit d'une structure nouvelle et déconnectée du terrain reviendrait à fragiliser le projet. C. Nicolas acquiesce en disant qu'Estuarium répond d'ores et déjà à un certain nombre de compétences attendues pour le portage d'un tel projet. Pour les compétences complémentaires, elle suggère de s'appuyer sur des structures existantes avec des conventions de partenariats, voire de la mise à disposition de personnels. L'association est actuellement en pleine refonte de son projet associatif. Elle pourrait, à cette occasion, pour servir au mieux ce projet de parc, revoir son fonctionnement et ouvrir plus largement son conseil d'administration pour se rapprocher d'une organisation de Parc.

Enfin, concernant l'étude d'opportunité, JC. Lemasson a rappelé que le Groupe de réflexion avait adressé aux communes une enquête pour connaître leurs attentes vis-à-vis d'un projet de Parc. Il suggère que nous pourrions nous saisir de ce travail pour réaliser des fiches d'identité des communes concernées par le périmètre. L'ensemble des membres s'est dit prêt à travailler sur cette idée en organisant d'ici la fin de l'année un temps de travail collectif en atelier sur les 5 thèmes énoncés par la Région : Patrimoine culturel, milieux et biodiversité, zones humides et hydraulique, agriculture et pôles économiques et transports. Ainsi comme l'a précisé P. Grolier, ce sera une manière de valoriser nos communes tout en participant à l'état des lieux attendu. D. Ronté propose également que l'on puisse présenter à la Région une liste de personnalités qui pourraient demain intégrer le futur Conseil scientifique du Parc.

### **3. Relevé de décision**

- Renvoyer l'enquête aux communes qui l'ont renseignée et à celles qui ne l'ont pas encore fait, afin de construire une fiche d'identité communale. Retour attendu avant le 30 novembre ;
- Communiquer aux membres du Groupe de réflexion le diaporama présenté le 16 septembre à la Région ;
- Organiser un temps de travail en atelier sur les 5 thèmes le 10 décembre à Bouaye ;
- Rédiger un courrier à l'attention de la Région demandant à ce qu'Estuarium soit reconnue comme la structure référente pour accompagner la Région dans ce projet de PNR.